



# Paillis ORGANIQUE

Espaces  
verts

Paillage

Amendement  
Organique  
Norme NFU 44051



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Notre paillis organique est issu du cycle de compostage naturel et n'a subi aucun traitement chimique.

Exclusivement composé d'éléments carbonés, il remplace de façon optimale toute autre forme de paillage.

En se décomposant, il se transforme en compost et apporte les éléments nutritifs à vos sols.

Le paillis organique peut être utilisé sur toutes vos plantes, potagers, arbustes,...

Utilisable en agriculture biologique en application du RCE 834/2007 et norme NFU 44051.



## LES AVANTAGES

L'avantage d'avoir un produit parfaitement stable permet de l'utiliser à n'importe quel moment de la plantation, il ne crée pas de faim d'azote en se décomposant contrairement à des broyats de végétaux ou l'utilisation de la technique BRF.

Performant il vise les objectifs suivants :

- Ajoute des éléments nutritifs en se décomposant.
- Réduit les arrosages et leurs fréquences.
- Réduit les pertes dues au lessivage et à l'érosion.
- Encourage la croissance des micro-organismes qui stimulent celle des plantes.
- Stabilise les changements de température.
- Réduit la compacité du sol.



DOSES : 15 à 30 Kg/m<sup>2</sup> pour 5 à 10 cm d'épaisseur



## NOS GARANTIES

Qualité régulière. Maîtrise de la fabrication  
Garantie sans boues, sans fermentescibles ménagers,  
ni sous produits de l'industrie agroalimentaire.



[www.la-grande-jaugue.fr](http://www.la-grande-jaugue.fr)

**AMENDEMENTS ORGANIQUES CONTROLÉS UTILISABLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Centre de valorisation de TOUBAN - Avenue de Pagnot - 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

**Tél. 05 56 70 17 00 - Fax 05 56 70 17 07**